

REGLEMENT INTERIEUR

RÈGLES GÉNÉRALES

La direction de Versus se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute personne ayant un comportement susceptible de déranger les autres membres du club ou par mesure de sécurité.

Le joueur s'engage à avoir dans le complexe une attitude digne et courtoise envers les autres joueurs et le personnel du complexe. Il s'engage à respecter le matériel qui est mis à sa disposition et à le ranger après chaque utilisation.

Le complexe décline toute responsabilité en cas de disparition d'objet de valeur.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Il est interdit de tacler, d'être en contact avec un joueur le long des bandes, de s'accrocher aux filets. Les charges sont interdites. Le gardien a le droit de jouer au sol mais il n'a pas le droit de sortir les pieds en avant. Pas de duel dans les coins (toujours laisser une porte de sortie au porteur de balle)

Interdiction de jouer avec des chaussures à crampons, moulées et lamelles.

Le port du protège tibia est obligatoire.

Interdiction de cracher, de jouer torse nu ou de mâcher du chewing-gum.

La pratique du foot à 5 est déconseillée aux personnes cardiaques et aux femmes enceintes.

Versus attire l'attention des joueurs sur le fait qu'il n'assume que sa propre responsabilité civile et qu'il incombe d'assurer leurs propres risques. Les pratiquants attestent avoir été examinés par un médecin et être déclarés aptes à la pratique du foot à 5 et à la compétition si nécessaire.

DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉ

Versus se décharge de toute responsabilité en cas de vols, de perte d'objets et de dommages matériels ou corporels dans les vestiaires.

Les pratiquants reconnaissent avoir pris connaissance des règles du jeu et s'engagent à respecter toutes prescriptions ainsi que toutes les règles de sécurité notifiées.

Les pratiquants renoncent à tous recours contre Versus.